

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 25/08/2025 Entrée en vigueur : 01/09/2025 Validité : Saison 2025/2026 Nombre de pages : 4
---	---	--

Feuille de route des journées d' IC-45-D1 : rencontres en week-end :

10 jours avant : à envoyer aux capitaines et aux juges-arbitres	
1.	Moyen d'accès au gymnase
2.	Plan du gymnase
3.	Horaires
Le jour même	
4.	Ouverture du gymnase
5.	Accueil des juges-arbitres
6.	Accueil des équipes
7.	Table de marque
8.	Trousse de secours
9.	Restauration
Durant la rencontre	
10.	Affichage des résultats des rencontres
A la fin des rencontres : à 19h au plus tard	
11.	Envoi du fichier des rencontres
Après la rencontre : le mardi suivant la rencontre au plus tard	
12.	Envoi des résultats, rapport juge-arbitre et feuille indemnisation

Feuille de route des journées d'IC-45-D2 et D3 : rencontres en soirée :

10 jours avant : à envoyer aux capitaines adverses	
1.	Moyen d'accès au gymnase
2.	Plan du gymnase
3.	Horaires
Le jour même	
4.	Ouverture du gymnase
5.	Accueil des équipes
6.	Table de marque
7.	Trousse de secours
8.	Restauration
Durant la rencontre	
9.	Affichage des résultats des rencontres
Après la rencontre : le surlendemain de la rencontre au plus tard	
10.	Saisie ou envoi des résultats de la rencontre

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 25/08/2025 Entrée en vigueur : 01/09/2025 Validité : Saison 2025/2026 Nombre de pages : 4
---	--	--

L'équipe hôte est responsable sportive (location et aménagement du gymnase, tenue de la table de marque, envoi des résultats).

1. Convocations

En IC45-D1 : le responsable de la division envoi à toutes les équipes une convocation contenant les lieux et horaires de début des rencontres, l'horaire de convocation des équipes, les équipes concernées, les rencontres prévues sur la journée.

En IC45-D2 et IC45-D3 : l'équipe hôte informe les équipes par email au moins 10 jours avant la compétition, des lieux, horaires de la rencontre ; et éventuellement des modalités ci-dessous.

2. Accueil des équipes et du juge-arbitre

L'équipe hôte se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et du juge-arbitre (pour les journées d'IC45-D1) et prévoit une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité (en IC45-D2 et IC45-D3 : buvette disponible après les matchs).

3. Salle

Pour les rencontres d'IC45-D1 : Le nombre minimum de terrains requis est de **5 pour 6 équipes, 7 pour les 12 équipes.**

Pour les rencontres d'IC45-D2 et IC45-D3 : le nombre minimum de terrains requis est de 2 pour 2 équipes ; 3 terrains permettent un meilleur 'échancier' et permet de 'gagner 1 tour' !

4. Affichage

Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant au public de suivre l'évolution des rencontres. La table de marque devra annoncer le score de la rencontre après chaque match.

5. Table de marque

En IC45-D1 : L'équipe hôte doit prévoir des moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne minimum qui ne pourra en aucun cas avoir une autre fonction sur les rencontres) suffisants pour la tenue de la table de marque. Il est recommandé que cette personne soit titulaire du GEO.

En cas de négligence constatée par le juge-arbitre, l'équipe hôte pourra se voir infliger une amende (voir Annexe 2 « Amendes et pénalités sportives »).

L'équipe hôte doit également tenir à disposition, à la table de marque, **une trousse de secours complète** afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

En IC45-D2 et IC45-D3 : L'équipe hôte peut utiliser des moyens informatiques (PC + imprimante) ; sinon : les GEO des équipes devront charger et valider les résultats des matchs de la rencontre le lendemain, ou au plus tard, le surlendemain.

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 25/08/2025 Entrée en vigueur : 01/09/2025 Validité : Saison 2025/2026 Nombre de pages : 4
---	---	--

6. Déclaration de présence et composition d'équipe : en IC45-D1 :

- 6.1.1.1. Le briefing du juge-arbitre avec les capitaines aura lieu dès que les déclarations de présence seront imprimées pour chaque équipe. Il devra avoir lieu au plus tard 45 minutes avant l'heure prévue des rencontres du premier tour.
- 6.1.1.2. Le juge-arbitre fixe l'heure limite de remise des compositions des équipes, avec un minimum de 15 minutes avant de restituer la feuille. Si l'équipe adverse est incomplète il pourra être accordé, par le juge-arbitre, un délai n'excédant pas 10 minutes pour revoir sa composition d'équipe. Les joueurs devront être en état de jouer.
- 6.1.1.3. Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que les joueurs mentionnés sur la déclaration de présence. Une fois remise, la composition ne peut être modifiée, excepté dans les cas prévus à l'article 14 du règlement de la compétition, relatif au remplacement d'un joueur.
- 6.1.2. L'ordre des matchs est déterminé par le juge-arbitre afin d'améliorer le déroulement des rencontres (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). Si les deux capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge-arbitre.
- 6.1.3. Une déclaration de présences peut être préparée par les équipes : elles permettent de faire jouer un joueur supplémentaire en cas de blessure d'un joueur pendant la rencontre (*voir article 14*).

7. Déclaration de présence et composition d'équipe : en IC45-D2 et D3 :

- une déclaration de présences peut être préparée par les équipes : elles permettent de faire jouer un joueur supplémentaire en cas de blessure d'un joueur pendant la rencontre...(*voir article 14*)
- une feuille de composition d'équipe doit être faite pas chaque équipe : la saisie de chaque équipe peut être réalisée sur la même 'feuille de rencontre' : c'est à partir de cette feuille de rencontre qu'on voit les joueurs de chacun des matchs.

8. Horaires

En IC45-D1 : Pour le deuxième tour des rencontres d'une journée, l'horaire de début est fixé à 30 minutes après la fin (dernier échange du dernier match) des rencontres du premier tour.

En IC45-D2 et IC45-D3 : échancier 'conseillé' (si on dispose de 3 terrains) :

- Les 2 Mx
- Puis les 2 SH et le DD
- Puis les 2 SD et le DH
- avec 10mn de repos entre 2 matchs ... ça permet de jouer tous les matchs en 3 tours
- ...

	Championnat Interclubs Badminton Loiret Feuille de route d'une rencontre interclubs	Annexe 3 Adoption : CA du 25/08/2025 Entrée en vigueur : 01/09/2025 Validité : Saison 2025/2026 Nombre de pages : 4
---	---	--

9. Retard d'une équipe

- 9.1.1. En cas de retard d'une équipe :
- Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le juge-arbitre dès que possible pour prévenir du retard. Le juge-arbitre préviendra la commission départementale chargée de l'interclubs dès que possible.
 - Pour un retard de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévue de dépôt légal de la déclaration d'équipe (H-1), la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires.
 - o Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète.
 - o Le juge-arbitre lancera la rencontre (déclarations de présence, briefing des capitaines, composition d'équipe) dès que les deux équipes seront complètes.
 - Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration d'équipe, la rencontre est perdue par forfait.
- 9.1.2. Le juge-arbitre consignera dans son rapport les faits. L'équipe en retard devra dans les 5 jours suivant envoyer une lettre explicative à la commission départementale chargée des interclubs. La commission départementale chargée de l'interclubs décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.
- 9.1.3. La commission départementale chargée de l'interclubs se réserve le droit d'assouplir ces règles notamment en cas de situation exceptionnelle.